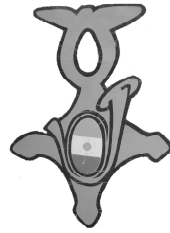


SOS Sahel International
CRAC-GRN



DRE
Zinder

Note de Capitalisation d'Expérience No 2

Vers une gestion Communautaire des
Peuplements Artificiels

**Le processus d'Elaboration des Plans de
Gestion Communautaire.**



Date : Avril 2004 mise (à jour septembre 2006)

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Contenu

Avant Propos	3
1 Introduction	4
2 La Définition d'une Stratégie d'Intervention.	5
2.1 La Philosophie de Travail	5
2.2 Quelques Principes et Valeurs du PAPAZ	5
2.3 Une Approche Méthodologique	6
2.4 L'Esquisse des Grandes Lignes du Processus.	7
2.5 Deux cas de figure	8
3 Le Processus vers la Gestion Communautaire.	9
3.1 Prise de Contact/Réflexions sur la Problématique	10
3.2 Le Diagnostic	10
3.3 Analyse des Problèmes liés aux Plantations, Proposition des Solutions et Perspectives	11
4 Planification pour la Gestion Future.	11
4.1 Objectifs de l'Exploitation	12
4.2 La Destination des Produits	13
4.3 La Nature de la Coupe/Aspects Sylvicoles	13
4.4 La Planification de l'Opération	13
4.5 La Population s'Organise pour la Mise en œuvre du Plan de gestion.	14
4.6 La Répartition des Bénéfices.	14
4.7 La Pérennisation de la Ressource	15
5 Conclusion	15
Annexe: Un exemple d'un Plan de Gestion Communautaire	17

Avant Propos

Le Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder (PAPAZ) est un projet 'pilote' qui aborde la problématique de la gestion rationnelle des plantations forestières. Ces plantations ont été établies avec le concours de plusieurs partenaires dans le cadre général de la lutte contre la désertification depuis plus de trente ans. Le projet a été exécuté à travers un partenariat entre la Direction Régionale de l'Environnement, Zinder et l'équipe opérationnelle du projet et s'inscrit dans le cadre de la Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles et la Lutte Contre la Pauvreté.

La présente « Note de Capitalisation » a été écrite en étroite collaboration avec la DRE dans le cadre du PAPAZ. Elle est la deuxième d'une série de notes qui cherche à dégager toute leçon utile des expériences acquises dans le cadre du PAPAZ afin de les capitaliser. Le partage de ces résultats peut contribuer à l'enrichissement du débat sur la GRN au Niger et au delà dans la Sous Région. Il s'agit de cinq (5) notes de capitalisation d'expérience qui sont:

- Note 1 : Le processus d'identification, catégorisation et sélection des sites
- Note 2 : Le processus d'élaboration des plans de gestion communautaire
- Note 3 : La mise en œuvre des plans de gestion communautaire
- Note 4 : Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées
- Note 5 : La mise en œuvre des plans de gestion des plantations non rétrocedées.

1 Introduction

Le PAPAZ s'est attelé à la gestion rationnelle des arbres plantés en préconisant l'acte de tailler. Il est promoteur aussi de la gestion communautaire des ressources plantées.

Le PAPAZ compte apporter une contribution très pratique aux grands processus de Décentralisation et de la lutte Contre la Pauvreté et la Désertification. Ceci, en conjuguant les ouvertures permettra d'investiguer sur comment faciliter pendant une période de transition pendant laquelle :

- les théories de transfert de pouvoir et responsabilité sur la gestion des ressources naturelles seront mises à l'épreuve,
- les mécanismes testés et
- les rôles des acteurs seront profondément changés.

Cette note, tracera le processus de réflexion, de prise de décision, de planning et d'action pour l'élaboration des plans de gestion par les communautés elles-mêmes selon leurs propres besoins, objectifs et moyens. Les résultats de la mise en œuvre de ces plans de gestion locale seront capitalisés dans la troisième note de cette série : « La Mise en Œuvre des Plans de Gestion Communautaire ».

Avant de commencer il y a deux points à signaler :

1. Les « Plans de Gestion » dont on fait référence ici ne sont pas du tout les plans de gestion 'classiques.' Plutôt, se sont des Plans d'Action à court et/ou à moyen terme fait par et pour les communautés et exécuté par elles-mêmes selon leurs propres objectifs de gestion, reflétant ainsi les spécificités de la zone et la situation socio-économique. Ils sont :

Valables pour les « gestionnaires » qui les ont conçu et exécuté : *les communautés concernées* ;

Rationnels pour les « facilitateurs » du processus d'élaboration: *les agents de l'Environnement.*

2. La démarche suivie par les acteurs dans le cadre du PAPAZ est peu classique aussi du fait qu'elle a regardé la gestion future de ces plantations comme une défi sociale autant que technique et par conséquent a cherché à valoriser au maximum les capacités

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

existantes des acteurs : démontrer de quoi ils sont déjà capables si le cadre de prise de décision est propice.

2 La Définition d'une Stratégie d'Intervention.

La stratégie d'intervention du projet PAPAZ a été conçue sur la base d'un certain nombre de principes et valeurs fondamentaux qui ont déterminé son approche stratégique, la démarche adoptée pour sa mise en oeuvre et les activités entamées.

2.1 La Philosophie de Travail.

La philosophie du projet peut se résumer comme suit:

Les populations dans leurs diversités ayant des intérêts dans les ressources naturelles communes doivent être au centre du processus devant définir leur destinée.

C'est à elles de discuter, négocier et prendre les décisions conduisant à une gestion durable de leurs ressources naturelles communes.

Pour ce faire, il faut que le projet ait des principes et valeurs de travail à l'intérieur desquels les acteurs eux-mêmes sont libres de réfléchir, négocier, s'organiser et décider par conséquent.

2.2 Quelques Principes et Valeurs du PAPAZ

Les principes et valeurs du PAPAZ traduisant la philosophie de travail en approche méthodologique sont, entre autres:

Par rapport à la gestion rationnelle

- ❑ Les acteurs qui dépendent d'une ressource sont généralement bien placés et motivés pour la gérer : ils ont le mérite et le droit d'être associés à sa gestion.
- ❑ Des variations importantes existent entre les acteurs autour d'une ressource concernant leurs visions, leurs préoccupations, leurs capacités, leurs rapports de force, leurs relations etc. Il faut oeuvrer pour la représentation

Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires. 5

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

équitable et légitime de ces acteurs dans la prise de décision concernant la gestion de cette ressource afin d'assurer que cette diversité d'intérêts et la dynamique des relations/rapports de force soient reconnues et prises en compte.

- ❑ Les objectifs et modalités de gestion d'une ressource commune doivent refléter les besoins, les intérêts et les préoccupations des multiples utilisateurs/gestionnaires. Ils doivent être conçus et bien appropriés par ces acteurs.

Par rapport à la mise en oeuvre de l'approche

- ❑ Un dialogue transparent, sincère et permanent entre acteurs est essentiel (communication sociale)
- ❑ Le système de gestion doit avoir une capacité d'adaptation et d'évolution afin de se remettre en cause quand les circonstances l'exigent. Ceci est essentiel, surtout dans un environnement sahélien où les facteurs climatiques sont imprévisibles et la dynamique de la végétation très complexes.
- ❑ Le projet n'est qu'un facilitateur temporaire pour accompagner un processus autonome. Il se limite à la création d'un espace de discussions, d'échanges et de négociation ;
- ❑ Le processus de gestion concertée doit être bâti sur la valorisation (reconnaissance, systématisation et analyse) des pratiques et expériences existantes ;
- ❑ L'apprentissage par l'action est une constante dans la conduite du processus.
- ❑ Toute action du projet doit viser la durabilité ;

2.3 Une Approche Méthodologique.

L'approche méthodologique adoptée par le PAPAZ a été basée sur la combinaison de tous ces principes. Pour sa propre mise en oeuvre, le projet tant qu'acteur temporaire s'est appuyé sur une stratégie assez particulière d'accompagnement et de facilitation. Il a essayé de créer un cadre favorable pour un processus de réflexion conjointe par tous les acteurs concernés sur la problématique et les perspectives de la gestion future des plantations/peuplements artificiels par et pour le bénéfice des populations rurales.

6 *Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires.*

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Ainsi, le projet est 'exécuté' par plusieurs acteurs particulièrement la population rurale tant que première tributaire des ressources naturelles et les agents de la DRE tant que conseiller technique et premier responsable de GRN au niveau étatique.

2.4 L'Esquisse des Grandes Lignes du Processus.

Les Préparations/Activités Préalables ;

Au démarrage du projet, une fois que les objectifs et principes de travail ont été arrêtés avec les agents forestiers, le processus de recensement des différents types de plantations a été mené (voir Note de Capitalisation 1). Ce recensement, mené par les forestiers au niveau de chaque arrondissement, a permis d'identifier (parmi d'autres) les plantations *dîtes 'communautaires'*. Par la suite l'équipe du projet et les forestiers se sont rendus ensemble sur le terrain pour rencontrer les populations concernées et comprendre leur degré d'intérêt à gérer les plantations existant dans leurs terroirs.

Les indications/réponses positives ont permis de retenir les sites/communautés à la sélection des sites « Cas d'Etude » du projet. Lors de ces rencontres, le projet, ses objectifs, sa stratégie d'intervention et son esprit de partenariat « Communauté - Service - Equipe opérationnelle » ont été exposés afin de démarrer dans la clarté et transparence.

La démarche arrêtée était que les discussions et la négociation vers l'élaboration des plans de gestion auront lieu entre les populations/communautés concernés et que les forestiers ne joueront qu'un rôle de facilitateur/conseiller dans le processus de réflexion communautaire¹.

Une réflexion préalable a été menée par l'équipe du projet et les forestiers dans chaque arrondissement afin d'identifier les thèmes à aborder et leur séquence logique dans les dialogues avec les populations. Une fois agréés, ces thèmes ont été retenus comme grandes lignes d'un guide pour chaque forestier dans sa facilitation

¹ Pour les appuyer dans ce sens, avant de se rendre sur le terrain, tous les forestiers ont reçu une formation sur la communication et la facilitation des discussions ; en guise de recyclage pour certains et initiation pour d'autres.

Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires. 7

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

sur le terrain. Ces « étapes thématiques » sont présentées ici dans les sections 3.0 et 4.0 et en forme sommaire encadré ci-dessous.

LE RESUME DES « ETAPES THEMATIQUES » RETENUES

- Prise de Contact/ Introduction/Partenariat
- Réflexions sur le Problématique
- Le Diagnostic
- Analyse des Problèmes liés aux Plantations, Proposition des Solutions et Perspectives
- Planification pour la Gestion Future
 - Objectifs de l'Exploitation
 - La Destination des Produits
 - La Nature de la Coupe/Aspects Sylvicoles
 - La Planification de l'Opération
 - La Population s'Organise pour la Mise en œuvre du Plan de gestion
 - La Répartition des Bénéfices
 - La Pérennisation de la Ressource
- La Mise en œuvre du Plan de Gestion par la Communauté.

2.5 Deux cas de figure.

Ici il faut noter que à la fin du processus de recensement, du dialogue avec les acteurs concernés et les préparations pour le processus vers la gestion des ressources il y avait deux cas de figure en ce qui concerne les plantations potentiellement sous gestion communautaire. Il s'agit de :-

- **Plantations communautaires** – sur le terroir d'une communauté bien donnée ;
- **Plantations de 'la collectivité'** pour lesquelles les autorités ont agréé que la gestion peut être confiée à une ou plusieurs communautés pour une gestion conjointe et rationnelle².

En ce qui concerne les discussions au niveau de la communauté, le déroulement du processus est plus ou moins le même dans les deux

² Il s'agit de la rétrocession du **Droit de Gérer**, sous conditions négociées.

8 *Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires.*

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

cas. Cependant pour les cas d'une « Gestion Rétrocédée » il y a un certain nombre d'étapes préalables à franchir afin de prendre la décision à rétrocéder.

Ces étapes supplémentaires du processus se résument comme suit:

- Prise de contact et information auprès des autorités administratives locales ;
- Recherche documentaire en ce qui concerne l'historique et le statut des plantations concernées ;
- Le compte rendu des résultats de la recherche documentaire auprès de l'autorité concernée.
- Analyse des options pour la gestion future de la plantation (gestion : par la collectivité ou par les populations locales ?)

Au cas où la deuxième option est retenue :-

- Discussions tripartites entre l'autorité locale, la population et le Service de l'Environnement (possibilité et/ou conditions de rétrocession) ;
- Poursuite du processus classique « Plantations communautaires »
- Validation par les autorités des Plans de Gestion élaborés par les communautés ;
- Signature d'un Acte de concession confiant les droits de gestion à la population.

3 Le Processus vers la Gestion Communautaire.

En abordant les thèmes cités on avait l'intention de faire réfléchir la population par rapport à la situation actuelle et l'avenir souhaité ; pour mieux comprendre les tenants et aboutissants de l'acte de gestion et clarifier la situation pour pouvoir concevoir un document ou plan de gestion réaliste et bien réfléchi appartenant à la communauté et exécuté par elle selon ses propres besoins et objectifs.

Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires. 9

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

3.1 Prise de Contact/Réflexions sur la Problématique

La prise de contact est la première étape du processus d'élaboration des plans de gestion et elle représente « l'entrée en matière ». Les assemblées générales constituent les principaux cadres de discussions, dans le souci d'informer et d'impliquer toutes les couches sociales dans les discussions et prises de décisions (information, invitation à contribuer, participation, gestion).

Au cours de ces rencontres, animées conjointement par les agents forestiers et des membres de l'équipe du projet, les discussions ont concerné un rappel des objectifs et des résultats attendus de l'intervention; une discussion sur la problématique des peuplements artificiels et l'intérêt du 'projet'³ à poursuivre et capitaliser le processus mené par la communauté vers la gestion de sa plantation. Le sujet de partenariat entre la communauté, le service de l'environnement et l'équipe du projet a été également évoqué afin d'établir un bon climat de transparence et confiance ; les 'règles de jeu' ayant été clairement établis.

3.2 Le Diagnostic.⁴

L'objectif du diagnostic était essentiellement d'approfondir les connaissances liées aux différents aspects de la plantation en question. Ce diagnostic était aussi utile pour l'équipe et La DRE pour mieux comprendre la situation, les enjeux et pouvoir enrichir le début des études de cas. Cependant, c'était surtout conçu comme une étape importante pour la communauté pour qu'ensemble les gens fassent un tour d'horizon par rapport à la plantation, son histoire et son actualité.....avant d'aborder la question de son avenir. Le diagnostic a été prévu d'avoir lieu pendant plusieurs séances en assemblée générale⁵ et cette fois-ci a été facilité par un agent forestier local tout seul.

³ 'Projet' dans le sens large des agents du Service de l'Environnement et L'équipe opérationnelle du PAPAZ.

⁴ Ce diagnostic a été approfondi par la suite par une étude socio-économique de base au niveau de chaque site particulièrement pour les besoins du PAPAZ, afin de mieux comprendre la population et ses dynamiques internes et enrichir les études de cas.

⁵ Sauf en cas des femmes cloîtrées (p.ex Site de Zané) ou les discussions ont été mené avec les femmes a part avec une facilitatrice du projet. Ref : Défis de l'implication effective des tels groupes dans la prise de décision communautaire.

10 *Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires.*

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Les aspects abordés lors du diagnostic sont les suivants :-

- **L'historique** de la plantation : sa création, par qui, comment, les objectifs assignés...les réalisations, coupes/aménagements déjà effectués
- Les **aspects fonciers et sociaux** (appartenance de la terre, organisations existantes au niveau de la communauté etc...)
- La **description physique du site** (aspect, sol, distance par rapport aux habitations, espèce(s) etc...)
- L'appréciation par la population du nombre, état et production potentielle des pieds disponibles. (« **Inventaire participatif** »).

L'idée de « l'inventaire participatif » était de discuter en assemblée générale sur les dimensions, caractéristiques et l'état de la ressource à gérer et puis avoir un groupe délégué par la population pour vérifier/compléter les informations sur le terrain. C'est une opportunité de mettre les membres de la population en avant pour une activité le plus souvent considérée très 'technique' et au delà de leur 'capacité'. Etant donné que 'la connaissance de la ressource' ou « l'inventaire » est un outil de base pour la gestion, il s'avère important que la population soit consciente de l'utilité du concept et qu'elle réfléchisse sur quelques techniques pratiques de base.

3.3 Analyse des Problèmes liés aux Plantations, Proposition des Solutions et Perspectives.

Lors des discussions, certains problèmes, contraintes ou situations à régler sont susceptibles d'être soulevés. Ils peuvent être d'une nature socio-organisationnelle, technique, foncière ou autre. Cette étape a été insérée dans la démarche pour assurer que des problèmes soulevés soient recensés et, qu'une fois analysés, les propositions des solutions pourraient être recherchées et des dispositions prises **avant** de se lancer dans l'élaboration du Plan de Gestion proprement dit.

4 Planification pour la Gestion Future.

Les étapes thématiques notées ci-dessous sont celles qui peuvent être utilement abordées par une communauté lors de ses réflexions

Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires. 11

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

sur comment s'organiser pour l'exploitation et l'entretien de sa plantation. Elles sont présentées ici en suivant une certaine logique de 'facilitation'. On considère que le travail d'implication de tous les concernés est déjà fait en amont et qu'une série des rencontres sera requise pour les aborder⁶.

Il a été important pour la facilitation que ce processus de planification pour l'exploitation et l'entretien des plantations soit le produit de réflexion en assemblée générale pour les raisons suivantes :-

- La bonne circulation d'information ;
- L'équité dans la prise de décision ;
- La définition d'un bon contenu
- L'appropriation du contenu ;
- La transparence ;
- La responsabilisation de la communauté entière dans la gestion de ses affaires collectives ;

4.1 Objectifs de l'Exploitation

Il s'agit ici d'une question de base étant donné que le choix des objectifs aurait des conséquences pour le type de coupe à effectuer et la gestion ultérieure. En outre il faut que les besoins des uns et des autres soient débattus et que les différents groupes d'intérêt arrivent à un consensus, pour éviter qu'une coupe porte préjudice sur les activités/aspirations d'un autre groupe : Est-ce qu'on cherche le bois de chauffe, les perches pour la construction à rendre les sujets plus sains ? Les options possibles seront aussi déterminées par l'état de la ressource et sa forme avant coupe.

⁶ Etant donné la gamme des aspects à débattre au sein de la communauté et les expériences antérieures dans la facilitation des discussions en AG, il a semblé nécessaire de prévoir une série des rencontres à l'intérieur desquelles le rythme de travail et ordre des débats peuvent varier selon les circonstances spécifiques.

12 *Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires.*

4.2 La Destination des Produits.

La discussion sur les aspects relatifs à la destination des produits de la coupe ; l'analyse des options possibles et le choix transparent et agréé avant la mise en oeuvre du plan, facilitera le bon déroulement de la mise en oeuvre de l'opération. C'est particulièrement le cas où la commercialisation des produits est prévue et leur écoulement risque de poser des problèmes ou d'exiger les arrangements ou dispositions particulières.

4.3 La Nature de la Coupe/Aspects Sylvicoles

Le choix de la coupe et les aspects techniques de son exécution sont fortement liés à l'objectif assigné à l'exploitation. C'est un aspect sensible parce que l'âge de la plantation et les conditions du site vont déterminer ensemble la capacité des arbres à survivre et rejeter suite à telle coupe ou tel type de traitement sylvicole.

Un des objectifs d'une bonne gestion doit être de pouvoir exploiter sans porter préjudice au capital ressource dans le moyen et le long terme. Alors, il faut des informations de qualité et une réflexion assez poussée avant de se lancer.

Les populations rurales ne sont pas les néophytes en ce qui concerne l'exploitation des espèces forestières particulièrement au niveau de leur zone. Elles ont des informations et des observations très pertinentes à faire par rapport au comportement des arbres « après-coupe ». C'est le recensement des toutes les options possibles et l'analyse systématique de leur forces et faiblesses, selon les connaissances locales et les avis techniques, qui permettront à la communauté d'effectuer un choix sylvicole informé.

4.4 La Planification de l'Opération.

Le sens commun dirait qu'avant d'entamer une activité il faut se préparer. Quels sont les moyens humains et matériels requis ? Est-ce qu'ils existent déjà ? Si non, où est-ce qu'on peut les avoir et comment doit-on s'organiser ?

Dans le contexte du PAPAZ, il a été important pour la facilitation du processus entier mais particulièrement à ce point-ci, que les communautés font tout selon leurs propres capacités de mise en oeuvre sans que « le projet » ou le service les subventionne. Il y a le souci de souligner que le consensus et l'organisation communautaire permettaient de faire pour soi même.

En outre les questions par rapport à la période de la coupe et au quota d'exploitation doivent être discutés et décidés par les membres de la communauté d'un commun accord.

4.5 La Population s'Organise pour la Mise en oeuvre du Plan de gestion.

Ayant débattu et arrêté tous les points ci-dessous en assemblée générale, la question logique de comment mettre cela en oeuvre se pose. Est-ce que la communauté entière exécutera, ou est-ce qu'il y a un partage des différentes tâches qui rendra l'organisation plus facile ? Quelles sont ces tâches ? Comment peuvent-elles être accomplies ? Quelles sont les qualités/capacités qu'il faut pour bien faire ? Qui est bien placé pour le faire ? et Qui peut être responsable pour que les choses se déroulent facilement et correctement ? La création des comités ou groupes des responsables pour les tâches décrites est une forte possibilité. Cependant un comité n'est qu'un outil pour la communauté pour mieux s'organiser ; son existence n'exclut pas l'implication de tout le monde dans les travaux et la nécessité pour la population à suivre son comité de près.

4.6 La Répartition des Bénéfices.

La répartition équitable des bénéfices de la coupe en espèce ou en nature est un aspect très sensible et très important pour le bon déroulement de la gestion à long terme. Bien qu'il ne soit pas mis en pratique jusqu'après la coupe, il vaudrait mieux d'aborder le sujet avant pour éviter les désagréments et promouvoir la transparence. Un recensement des formes et quantités/volumes des bénéfices à estimer suite à la coupe, arrêté en commun accord par l'assemblée générale avant, évitera les tiraillements et les 'arrangements non-conformes' au profit des certains groupes.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Il semble logique qu'une partie des bénéfices soient réinvesti dans la base productive, pour que l'exploitation de la ressource puisse continuer à l'avenir. Cependant, au-delà de ce 'fond d'aménagement', la communauté a le droit de tirer profit de sa ressource commune. Ceci est une des meilleures incitations à gérer et à développer davantage la ressource. Les modalités de ce partage doivent être agréées par tout le monde **avant** la vente. En outre, les activités communautaires sont à privilégier pour que tout le monde sente concerné et touché par les bénéfices. Tout doit se faire dans la transparence.

4.7 La Pérennisation de la Ressource.

La plantation communautaire⁷ peut être exploitée à plusieurs reprises par et au bénéfice de la communauté selon ses propres principes et modalités de gestion. Ceci peut contribuer au développement local en termes de fonds et produits forestiers dans l'avenir. Alors, il est de l'intérêt de la communauté de la pérenniser et même d'augmenter la superficie plantée et la gérer à titre communautaire. La gestion rationnelle devient une activité génératrice de revenus et aussi une grande incitation à protéger l'environnement. Ce point mérite des réflexions assez profondes pour que la population et les individus reconnaissent au moins le minimum des actions de restauration à effectuer et également, les opportunités d'investir davantage pour une plus grande retombée à l'avenir sans porter préjudice à la base de production.

5 Conclusion.

La démarche et thèmes en étapes décrites ci-dessus ont été formulés par l'équipe du projet et celle de la DRE, Zinder bien avant de se rendre sur le terrain et entamer un processus de dialogue avec la population rurale. Les étapes étaient identifiées pour guider et non pour contraindre le processus de facilitation par les forestiers auprès des communautés. Elles ont été basées sur le soucis du PAPAZ de respecter ses principes (participation responsable, équité dans la

⁷ Les plantations dont on fait référence ici, sont composées des espèces telles que *Azadirachta indica* (Neem) et *Eucalyptus* spp

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

prise de décision locale etc...) et promouvoir la bonne gouvernance locale.

Le travail de terrain qui a suivi cette période de conceptualisation et planification stratégique était facilité par les agents locaux de la DRE, Zinder et a abouti à l'élaboration de douze (12) plans de gestion communautaires (dont deux des sites sont 'Rétrocédés' des autorités aux populations). Les résultats de ce « Processus vers l'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires » pour les Peuplements Artificiels appartiennent d'abord aux communautés responsable et aux forestiers qui ont bien voulu les accompagner.

Les expériences de terrain en ce qui concerne la gestion communautaire des plantations et la mise en œuvre de la stratégie décrite ci-dessus ont été capitalisées sous forme de Cas d'Etudes pour chaque plantation communautaire suivie par le PAPAZ pendant la période 2001-2004.

Le prochaine article dans cette séquence des Notes de Capitalisation (No. 3): « **La Mise en Œuvre des Plans de Gestion Communautaire** » présentera une synthèse des résultats de la stratégie et les éléments de son analyse, les constats et les leçons tirées.

Pour plus d'informations renseigner vous à :

SOS Sahel International

CRAC-GRN

BP 160

Zinder

Téléphone

20510539

Fax

20510193

Email

cracgrn@intnet.ne

Direction Régionale

de l'Environnement

BP 139

Zinder

Téléphone 20510021

Annexe: Un exemple d'un Plan de Gestion Communautaire.

Plan de Gestion Communautaire de Site de Mallamawa.

A Mallamawa il y a deux plantations de type « communautaire » : une grande et une petite. Pour le moment c'est la plantation la plus grande de 600ha plus proche qui est retenue pour la gestion. Après discussion il a été décidé que l'autre site, qui protège la digue, ne devrait par être exploité pour le moment.

1. Résultats de l'Inventaire Participatif :

L'inventaire participatif a donné les résultats suivants :

190.625 arbres dont 156.250 arbres plantés et 34.375 arbres naturels.

La répartition par espèces des arbres plantés est :

<i>Prosopis.juliflora.</i>	53,75% soit 83.985 arbres
<i>Acacia nilotica</i>	36,25% soit 56.640 arbres
<i>Acacia radiana</i>	5,75% soit 8.984 arbres
<i>Acacia senegal</i>	4,25% soit 6.641 arbres.

2. Les objectifs d'exploitation :

Il est proposé d'exploiter le site pour la production de bois de service (seules les brindilles seront utilisées comme bois de chauffe); la gomme arabique et de pâturage.

3. Définition des opérations sylvicoles :

La population a décidé de faire:

- l'élagage partiel pour la production de bois (sur les arbres plantés)
- la saignée pour la production de la gomme arabique. (*Acacia senegal*)

4. Planification

Moyens humains

Pour l'élagage partiel des arbres, un total de deux cent (200) personnes sont prévues pendant 10 jours de travail (20 personnes /jour). Cependant, la participation journalière reste toute fois variable et dépendra de la disponibilité de la main d'œuvre.

Pour l'exploitation de la gomme, cinquante (50) personnes seront formées par le Service Communal de l'Environnement de Zinder en techniques de saignée. Elles pratiqueront l'opération sur l'ensemble du site et seront à cet effet rémunérées par les recettes provenant de la vente de la gomme (10% des recettes). Elles seront également chargées de la cueillette de la gomme.

Le pâturage reste libre, volontaire et gratuit.

Moyens financiers

Pour l'élagage partiel, les travaux seront collectifs et non rémunérés. Pour la saignée et la cueillette de la gomme, la main d'œuvre (50) personnes bénéficiera des 10% des recettes provenant de la vente de la gomme.

N.B : La somme de 1.250F sera versée annuellement pour l'abreuvement des animaux par chaque utilisateur de la retenue d'eau.

Moyens matériels

Cinquante (50) haches seront mises à la disposition des travailleurs par la population pendant toute la durée de l'opération d'élagage. Le Service Communal de Zinder, chargé de la formation en technique de saignée s'est engagé de fournir le matériel adapté pour la réalisation de l'opération.

5. Assiette et période de coupe

La plantation de 600ha sera exploitée à raison de cent (100) hectares par an : soit une rotation de six (6) ans. La période Avril-Mai paraît la mieux indiquée pour l'élagage partiel. Elle est de janvier à avril pour la saignée.

6. Organisation des populations

Pour gérer le site de Mallamawa, toutes les populations autour du site se sont réunies et organisées en **coopérative**. Le bureau est composé de personnes (hommes et femmes) dans les postes suivantes:

Un **Président et Vice-président**

Un **Secrétaire général et Secrétaire général adjoint**

Un **Trésorier général**

Un **Trésorier général adjoint**

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Quatre (4) **Représentantes des femmes**

Un **comité de surveillance** de la plantation à été mis en place pour assurer la protection du site.

Il est composé de six (6) personnes

Trois **sous-comités chargés de l'exploitation** du site sont également mis en place.

Ils seront coiffés par le bureau de la coopérative. Ces sont :

- i) Le Sous-comité chargé de l'exploitation du bois et de la gomme** (5membres)
- ii) Le Sous comité chargé de la gestion du site de culture de contre saison** (4membres)
- iii) Le sous comité pâturage (abreuvement des animaux et gestion des parcours).**

7. Destination des produits

Les produits seront les fourches, les traverses et le bois de feu. Tous ces produits seront vendus au village et au marché de Zinder. Les petites brindilles seront partagées aux femmes pour autoconsommation. Aucun prélèvement des pailles n'est prévu par le plan de gestion; les pâturages se feront sur place et gratuitement. La gomme sera vendue dans sa totalité.

8. Répartition des bénéfices

La répartition des bénéfices se fera de la façon suivante :

Exploitation du bois :

Banque céréalière	=	30%
Economie pour l'achat du moulin	=	30%
Fonds d'aménagement (matériels, surveillance, restauration, protection)	=	20%
Caisse villageoise	=	20%

Exploitation de la gomme :

Main d'œuvre	=	10%
Banque Céréalière	=	30%
Achat moulin chaque campagne)	=	30% (seront économisé
Fonds d'aménagement	=	20%
Caisse villageoise	=	10%

Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires. 19

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

N.B : Après l'achat du moulin, le pourcentage destiné à ce fond seront affectés à la caisse villageoise ou à la banque céréalière.

9. Restauration – Protection – Entretien

Le pâturage demeure libre, volontaire et gratuit. Toute fois, les parties nouvellement reboisées seront mises en défens pour une durée de trois (3) ans afin de sauver les jeunes plans des dents du bétail. Tous les propriétaires de bétails seront informés en conséquence. Les surveillants sont chargés de l'application de cette disposition que les populations s'engagent à respecter.

Les populations continueront à solliciter le concours de l'EERN et du SCE pour protection des plants, la réalisation des différents ouvrages anti-érosifs et les regarnis. Le fonds d'aménagement sera également utilisé à cet effet.

20 *Note de capitalisation d'expérience: Le Processus d'Elaboration des Plans de Gestion Communautaires.*

